



COMMUNE D'ARTHEZ-de-BEARN

Budget primitif 2024

Présentation brève et synthétique (Loi Notre)

BUDGET PREVISIONNEL 2024 de Commune d'Arthez-de-Béarn

Les priorités du budget 2024

Dans la continuité des budgets primitifs précédents, l'élaboration du budget primitif 2024 s'est articulée autour des mêmes axes essentiels : la maîtrise de l'endettement, une gestion rationnelle des dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste et la volonté de ne pas alourdir la fiscalité communale.

L'endettement : L'excédent 2023 du compte administratif, relativement important (251 285 €), permettra de ne pas avoir recours à l'emprunt en 2024 afin de permettre une poursuite du désendettement de la commune amorcé depuis plusieurs années (cf. graphique ② relatif à l'évolution de l'annuité globale d'emprunt). S'agissant de ce désendettement, la stratégie était d'éviter de trop emprunter avant les années 2023 et 2024, années d'effacement non négligeable de la dette (cf. tableau et graphique ③ d'apurement de la dette). A noter dans le cadre de cette stratégie l'absence du recours à l'emprunt en 2012, 2013, 2014, 2016, 2020 2021, 2022 et 2023, ce qui présente un gros effort face au niveau d'exigence et à la pression des administrés pour obtenir davantage d'équipements et de services. Le résultat de cette stratégie est une diminution importante de l'annuité globale en 2024. Le sursaut d'annuité en 2020 correspondant à la première échéance du remboursement d'une avance obtenue en 2011, sans intérêt sur 4 ans, auprès de la communauté de communes de Lacq Orthez. Cette dette a depuis été lissée afin d'avoir un impact moindre sur le budget.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement : L'année 2024 s'inscrit dans un contexte inflationniste, nous obligeant à revoir à la hausse nos prévisions budgétaires. Le résultat du Compte administratif 2023 évoqué plus haut permet d'équilibrer ce budget sans trop de difficultés mais avec une section d'investissement relativement limitée. Parallèlement, et pour la 2^{ème} année consécutiv, le Gouvernement a décidé d'augmenter la DGF de 320 millions en 2024, ce qui pour notre commune induit une hausse de la DGF de 2.42% par rapport à 2023. L'autofinancement pour 2024 s'élève à 543 623 €, en hausse de 65.85% par rapport à 2023 (à préciser toutefois que figure dans cet autofinancement, une recette exceptionnelle de 72 400 € relative à une indemnisation d'assurance, somme qui va financer une opération d'investissement en 2024).

La fiscalité : le choix du Conseil municipal a été de maintenir les taux actuels de contribution FB, FNB et THrs afin de ne pas alourdir la fiscalité des ménages. A noter en 2021, la fusion (issue de la réforme de la TH) des taux de foncier bâti communal et départemental pour fixer à 31.61% le nouveau taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties (cf ⑤ tableau relatif à la fiscalité). La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants est introduite dans le budget 2023 avec un taux voté identique à ce qu'il était avant la réforme soit 14.53%. La totalisation des ressources fiscales prévisionnelles pour 2024 s'élève à 1 100 301 € soit une évolution de +5.33% correspondant à + 58 607 € par rapport à 2023. Cette évolution est due notamment à des bases de TFB relativement dynamiques.

En conclusion

Malgré un contexte inflationniste défavorable, quatre éléments nous permis d'élaborer un budget primitif 2024 sans trop de difficultés : un excédent de fonctionnement 2023 relativement important, des bases de fiscalité dynamiques, une hausse de la DGF et une diminution de l'endettement.

Nota : la gestion du camping municipal a fait l'objet d'une délégation de service public (DSP) avec effet au 01/03/2023. Le budget primitif 2023 du camping est un budget de SPIC avec comme seule ressource, la redevance versé par le concessionnaire et où apparaît l'affectation des résultats de 2023.

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (*autofinancement*)

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
		Opérations financières	Opérations d'équipement
Dépenses		Dépenses	
Prévisions 2024.....	1 502 748	Dette + créances+TA... :	200 793
Virement à la section d'investissement.....	543 623	Recettes	
Total des dépenses prévues 2024.....	2 046 371	Recettes opérat. financ: :	24 687
		Virement du fonction..... :	543 623
Recettes		Total.....	568 310
Total des recettes prévues 2024..... :	2 046 371	solde disponible.....	367 517

entre dans le financement des équipements

BUDGET PRIMITIF 2024 - Budget général

SECTION DE FONCTIONNEMENT

PREVISIONS DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024		PREVISIONS DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024	
Charges à caractère général	377 060	Atténuations de charges	0
Charges de personnel	537 941	Produits des services	15 300
Charges de gestion courant	556 280 ^(a)	Impôts et taxes	346 985 ^(b)
Charges financières	10 980	Impositions directes	1 054 085
Atténuation de produits	20 000	Dotations et participations	226 316 ^(c)
Charges exceptionnelles		Autres produits gestion courant	152 400 ^(d)
Dotation aux amortissements	487	Produits financiers	0
Virement à section d'investis.	543 623	Excédent 2023 reporté	251 285

TOTAL DEPENSES 2 046 371,00

TOTAL RECETTES 2 046 371,00

(a) dont contribution communale au budget du Syndicat Intercommunal d'Arthez-de-Béarn (SIVOM) : 485 025 €

(b) dont attribution de compensation versée par la communauté de communes de Lacq-Orthez : 272 790 €

(c) dont Dotation Globale de Fonctionnement : 112 087 €

(d) dont indemnisation sinistre toiture Espace omnisports : 72 248 €

Affectation du résultat de 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

PREVISIONS DE DEPENSES INVESTISSEMENT 2024		PREVISIONS DE RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024	
Solde d'exécution 2023	258 353	Solde d'exécution 2023	
Remb.capital d'emprunt	148 400	Excédents de fct. 2023 capitalis.	258 353
Créances immobilisées (EPFL)	40 393	Récupération TVA 2023	9 200
Taxe d'aménagement	12 000	Taxe d'aménagement	15 000
Travaux bâtim. communaux	50 000	Dotation aux amortissements	487
Acquisition matériel - mobilier	20 000	Virement du fonctionnement	543 623
Mise aux normes accessibilité	5 000		
Aménagement. étang du Fourcq	30 000		
Création voie d'accès N'Haux	36 000	Emprunt	0
Réfection toiture gymnase	150 000		
Aménagement. voirie cimetière	20 000		
Séparatif pluvial "la Carrère"	54 997		
Etudes	1 520		

TOTAL DEPENSES 826 663,00

TOTAL RECETTES 826 663,00

Total du budget primitif communal 2024 (à l'équilibre) : 2 873 034 €

BUDGET PRIMITIF 2024 - Budget du camping

SECTION DE FONCTIONNEMENT

(Budget hors taxes)

TOTAL DEPENSES :		TOTAL RECETTES :	
	38 316		38 316
Charges générales (entretien bâtiments)	38 316	Autres produits de gestion courante	8 831
		(redevance concessionnaire DSP)	
		Excédent 2023 reporté	29 485

SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DEPENSES :		TOTAL RECETTES :	
	0		0

Total du budget primitif camping 2024 (à l'équilibre) : 38 316 €

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ANNEE 2024

1 ETAT DU PERSONNEL COMMUNAL PAR FILIERE, CATEGORIE et GRADE

(au 01/03/2024)

FILIERE ADMINISTRATIVE - Catég. A

Attaché principal (TTC)

FILIERE ADMINISTRATIVE - Catég. B

Rédacteur (TTC)

FILIERE ADMINISTRATIVE - Catég. C

Adjoint administrat. princip 1ère classe (TTC)

Adjoint administratif princip 2ème classe (TTC)

Adjoint administratif (TTC)

FILIERE TECHNIQUE - Catég. C

Adjoint technique (TTC)

Adjoint technique principal 1ère classe (TTC)

Adjoint technique principal 1ère classe (TTC)

Adjoint technique principal 2ème classe (TTC)

Adjoint technique (TTNC : 33/35èmes)

FILIERE CULTURELLE - Catég. C

Adjoint du patrimoine principl 2ème classe (TTC)

(TTC) : Titulaire temps complet

(TTNC) : Titulaire temps non complet

(STC) : Stagiaire temps complet

AGENTS NON TITULAIRES (CDD)

Agents saisonniers

MNS piscine, maison des pèlerins...

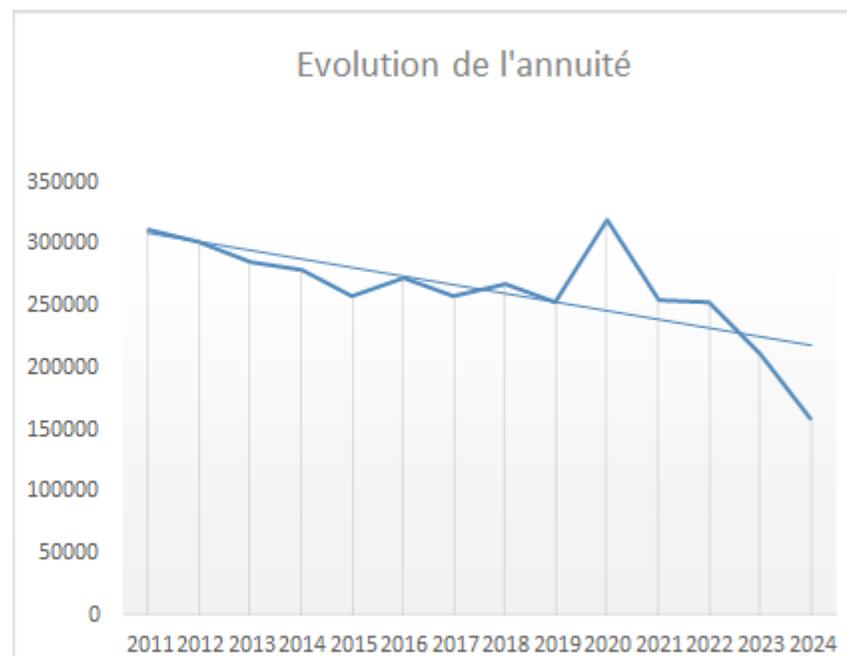
2 - Evolution de l'annuité globale d'emprunt

	Annuité globale (€)
2011	310 694
2012	301 210
2013	284 256
2014	278 425
2015	256 454
2016	272 536
2017	257 852
2018	266 900
2019	251 684
2020	319 300
2021	254 351
2022	251 579
2023	210 400
2024	158 880

* En 2012, Le remboursement du prêt relais d'un montant total de 185 514 € sur 2 ans a été neutralisé afin de ne pas fausser la tendance globale du graphique ;

De même, en 2016, le remboursement du prêt relais de 150 000 € réalisé en 2015 n'est pas intégré.

**En 2020, 1er remboursement de l'avance remboursable CLO (66 905€)



3 APUREMENT DE LA DETTE - Budget général (mis à jour au 01.01.2024)

Année réal.	DERNIERE ECHÉANCE	OBJET DE L'EMPRUNT	Montant originel €	Taux	Annuité €uros	Prêteur	CRD* au 01.01.2024	*Capital restant dû
1998	2023	Acquisition immobilière (Dufourcq)	182 686	5,48	14 492	CREDIT LOCAL FR		
2007		Investissements 2007	300 000	4,40	13 713	CREDIT AGRICOLE		
2007		Investissements 2007	100 000	4,83	9 524	CAISSE D'EPARGNE		
2008		Investissements 2008	150 000	1,13	13 051	CAISSE D'EPARGNE		
2009		Investissements 2009	300 000	1,29	6 045	CAISSE D'EPARGNE		
					56 825			
2004		Investissements 2004	300 000	4,3	22 665	CREDIT AGRICOLE	21 731	
2009		Investissements 2009	300 000	1,29	18 000	CAISSE D'EPARGNE	17 799	taux variable (consolidable)
2020		Avance acquisition terrain N'Haux	200 714	0,00	33 452	CCLO	33 452	
	2024				74 117			
2010		Investissements 2010	30 000	0,94	23 638	CAISSE D'EPARGNE	46 297	prêt multipériodes
2023		Convention portage (achat pharma)	149 791		14 979	EPFL (Etab. Public Foncier)		remb. en 2025 : 14 979 €
	2025				23 638			
2011	2026	Investissements 2011	150 000	0,95	13 400	CAISSE D'EPARGNE	36 226	prêt multipériodes (prêt proratisé camping)
2019		Convention portage (achat Feugas)	161 694		33 163	EPFL (Etab. Public Foncier)		remb. en 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027
		Convention portage (achat pharmacie)			137 031	EPFL (Etab. Public Foncier)		versement du solde en 2027 : 137 031 €
	2027							
2008		Electrification : alimentat PRESSÉ	1 715	4,63	134	TE 64	583	
2008		Electrification : alimentat DUCOS	2 607	4,63	204	TE 64	887	
2008		Electrification : extension GALAN	1 092	4,63	86	TE 64	371	
		Convention portage (achat Feugas)			39 272	EPFL (Etab. Public Foncier)		versement du solde en 2028 : 39 272 €
	2028				424			
2021	2029	Convention portage (achat Dumond)	72 293			EPFL (Etab. Public Foncier)		remb. en 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029
	2030	Convention portage (achat Dumondin)				EPFL (Etab. Public Foncier)		versement du solde en 2030 : 21 688 €
2017		Investissements 2017	150 000	0,95	5 478	CAISSE D'EPARGNE	87 612	taux variable (consolidable)
2018		Investissements 2018	50 000	1,24	4 188	CAISSE D'EPARGNE	31 559	
2019		Investissements 2019	100 000	0,75	8 745	CAISSE D'EPARGNE	67 658	
	2031				18 411			
	2032		150 000	0,95	5 417	CAISSE D'EPARGNE		
2015	2035	Investissements 2015	300 000	1,94	18 241	CAISSE D'EPARGNE	193 617	
2018		Electrification : enfouiss. Bergoué	38 359	0,35	2 630	TE 64	33 360	
2018		Electrification : enfouiss. Bergoué	24 013	0,35	1 647	TE 64	20 883	
	2036				4 277			
							592 035 (TOTAL CRD au 01.01.2024)	
								(Pour mémoire ce CRD au 01.01.2023 était de 749 895 €)

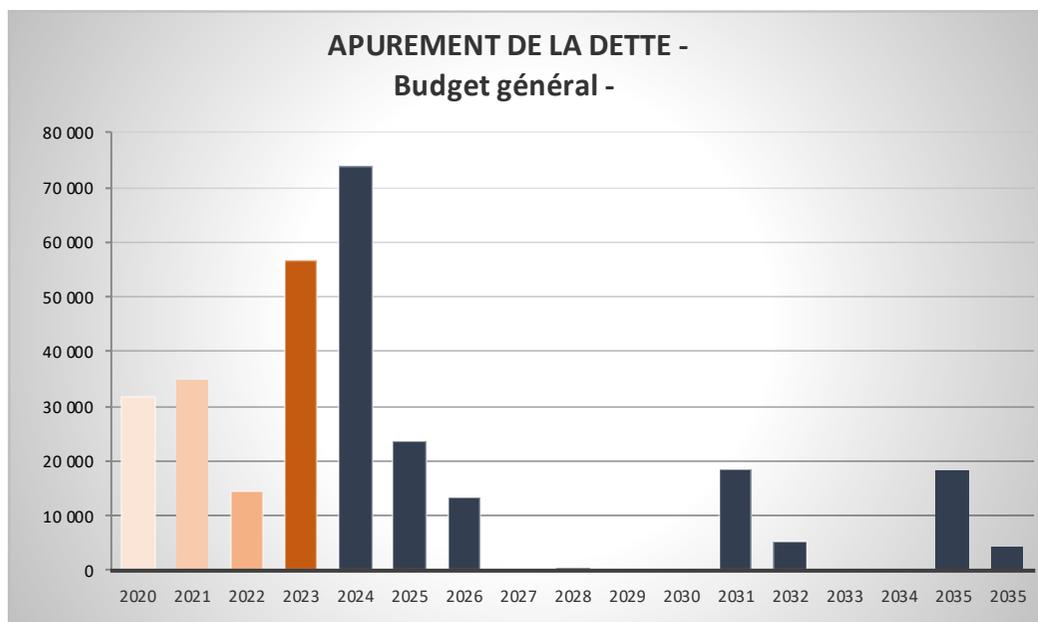
↓ N Emprunts à échéances trimestrielles ou semestrielles dont la(les) dernière(s) trimestrialité(s)/semestrialité(s)
 ↓ N+1 est(ont) à payer durant l'année N+1

Avance CCLO (qui s'achève en 2024)

Créance EPFL (immobilisation financière et non emprunt)

Emprunts Territoire d'Energie 64 - Nota : en plus de ces 5 emprunts, 4 contributions (renforcements électriques) en section de fonctionnement jusqu'en 2036 : 5 911 €

Année	Apurement
2020	31 778
2021	34 804
2022	14 296
2023	56 825
2024	74 117
2025	23 638
2026	13 400
2027	
2028	
2029	
2030	
2031	18 411
2032	5 417
2033	
2034	
2035	18 241
2035	4 277



emprunts échus

Nota : les créances EPFL, compte tenu de leur nature et de la difficulté à appréhender leur évolution dans le temps, ne sont pas incluses dans ce graphique

Lecture du graphique :

en 2024, la commune voit son annuité globale allégée de 56 825 €
en 2025, la commune verra son annuité globale allégée de 74 117 €
etc...

Ce graphique permet de définir une stratégie d'investissement par l'emprunt garantissant une maîtrise de l'endettement global de la commune. C'est ainsi que les années 2024 et surtout 2025 apparaissent les plus favorables pour emprunter **(et/ou désendetter la commune)** puisque la charge d'annuité diminue de manière significative.

(A titre indicatif, un prêt de 300 000 € sur 15 ans, au taux fixe de 1,94%, génère une annuité de 18 200 €)

* nota : **pas d'emprunt** en 2012, 2013, 2014, 2016, 2020 (sauf avance CCLO et prêts TE 64 "Bergoué"), 2021 (sauf portage EPFL DUMONDIN), 2022 et 2023 (sauf portage EPFL Pharmacie)

5 FISCALITE

	Bases d'imposition effectives 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	évolution %	évolution 2023)	Taux d'imposition communaux 2024	Produit fiscal attendu en 2024
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 294 501	2 421 000	5,51	8,20	31,61%	765 278
Taxe foncière non bâties (TFNB)	87 480	90 700	3,68	6,98	47,57%	43 146
Taxe d'habitation (TH)	199 040	178 000	-10,57	7,10	14,53%	25 863
CFE*						
					Total	834 287

* Cotisation Foncière des Entreprises (la commune, membre d'un EPCI à TPU n'en bénéficie pas, pas plus que de la CVAE, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

ce produit assuré était de 788 963 € en 2023
soit +5,74% correspondant à +45 324 €

REFORME FISCALE : En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales :
taux communal de TFPB 2020 (18,14%) + taux départemental de TFPB 2020 (13,47%) = nouveau taux 2021 de TFPB

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (loi de finances pour Deux articles des lois de finances initiale et rectificative pour 2022 ont modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient

Compensation

Il est prévu que la recette issue du produit de l'ancienne Taxe d'Habitation perçue par la commune jusqu'en 2019 soit identique à ce qu'elle était avant la réforme :

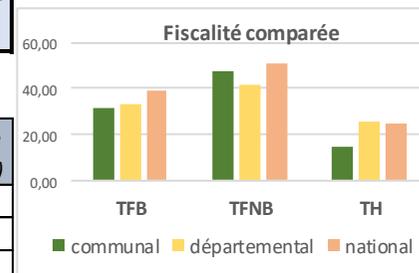
- ➔ Produit de TH perçu par la commune avant la réforme (à compenser) : 434 188 €
- ➔ Ressources départementales affectées à la commune par la réforme : 277 398 € ➔ la commune est **sous-compensée** : application d'un **coefficient correcteur** afin
- ➔ Différence **156 790 €** de retrouver le produit identique d'avant réforme

Totalisation des ressources fiscales prévisionnelles pour 2024

Produit attendu des taxes à taux voté :	834 287	(sans augmentation des taux en 2024 : +45 324 €)
Allocations compensatrices* :	27 416	(perçu en 2023 : 26 621 € soit +795 €)
FNGIR :	19 800	(montant figé)
IFER/Pylônes :	27 668	(+2 468 €)
Effet du coefficient correcteur (versement car sous-compensation) :	191 130	(calcul 2023 : 181 110 € soit +10 020 €)
Total :	1 100 301	(en 2023 : 1 041 694 € soit +5,33% correspondant à +58 607 €)

* (abattement de 50% de la valeur locative des locaux industriels - A du III de l'article 29 loi de finances pour 2021 : cet abattement est compensé en 2024 à hauteur de 22 586 €)

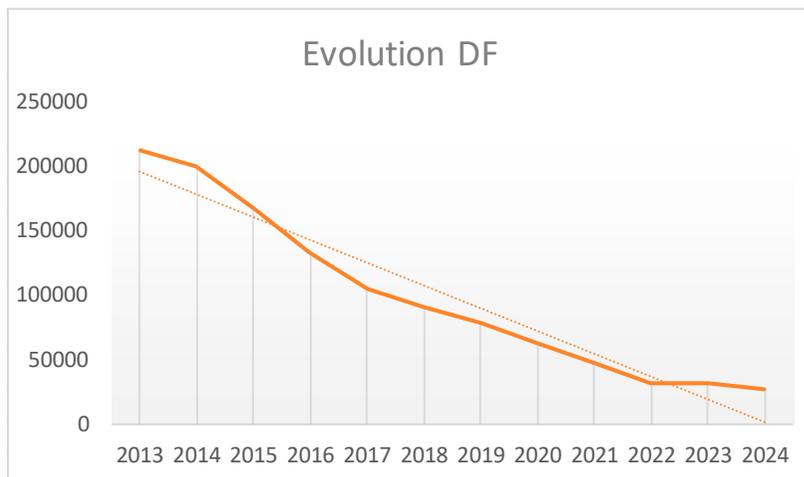
Fiscalité comparée	Taux d'imposition communaux 2024	Tx moyens communaux de 2023 au niveau		Taux plafonds 2024 (A)	Taux 2023 des EPCI (B)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (A) - (B)
		départemental	national			
TFB	31,61	32,88	39,42	98,55	0,50800	98,04
TFNB	47,57	41,67	50,82	127,05	1,73000	125,32
TH	14,53	25,51	24,45	63,78	5,62000	58,16



6 - Evolution de la Dotation Forfaitaire (DF)

source : Direction Générale des Collectivités Locales - Dotations

	Montant réalisé
2013	212 191
2014	200 512
2015	166 798
2016	133 029
2017	104 193
2018	90 367
2019	77 915
2020	62 928
2021	47 357
2022	32 007
2023	31 456
2024	27 504



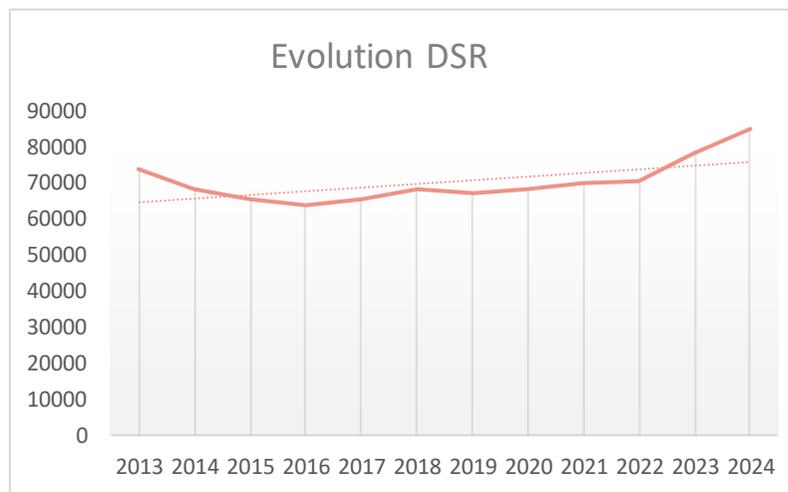
Entre 2013 et 2024 : baisse de la DF de 87,04% soit -184 687 €

DGF DF+ DSR	Montant réalisé
2013	285 692
2014	268 686
2015	231 943
2016	196 900
2017	169 653
2018	158 326
2019	144 969
2020	130 903
2021	117 093
2022	102 147
2023	109 437
2024	112 087

7 - Evolution de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

source : comptes administratifs

	Montant réalisé
2013	73 501
2014	68 174
2015	65 145
2016	63 871
2017	65 460
2018	67 959
2019	67 054
2020	67 975
2021	69 736
2022	70 140
2023	77 981
2024	84 583



Entre 2013 et 2024 : hausse de la DSR de 15,08% soit + 11 082 €

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF = DF + DSR)



Entre 2013 et 2024 : baisse de la DGF de 60,77% soit -173 605 €